CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL C-24.

Loi modifiant la Loi sur les Indiens.

S.R., c. 149; 1952-1953, c. 41; 1956, c. 40. SA Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. L'article 12 de la Loi sur les Indiens est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

«(3) Les sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa a) du paragraphe (1) ne s'appliquent pas à une personne qui,

a) en conformité de la présente loi, est inscrite à titre d'Indien le jour de l'entrée en vigueur du présent paragraphe, ou

b) est un descendant d'une personne désignée à l'alinéa 10 a) du présent paragraphe.»

Exception.